

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-005**

Date de la convocation : 15/02/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM. Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Valentine DION, Yann DUGARD, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Léopold Désiré NANJI, Pierre POTRON, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Représentés : Monsieur Pascal COLSON donne à Madame Valentine DION ; Monsieur Jean DE POUILLY donne à Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET ; Monsieur Vincent FLEURY donne à Monsieur Benoît SINGLIT ; Monsieur Christophe MANCEAUX donne à Monsieur Dominique DANNEAUX

Secrétaire de séance : Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE L'OPERATION PROGRAMMEE
D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethémois pour une durée de 5 ans,

Vu la délibération n° DC2022/18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethémois et des Crêtes Préardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du Conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention conformément au tableau annexé à la présente délibération.

.../...

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

Le Président,



Annexe Délibération DB 2024-005

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie / Situation autonomie	Projet	Cout du projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention Com. Com.	Subvention ANAH
	08 400 VOUZIERS	Précarité énergétique	45 ,07 %	Chauffe-eau thermodynamique ; isolation du plancher des combles perdus ; pompe à chaleur air/eau	21 460,61 €	20 341,80 €	20 341,80 €	2 034 €	13 222 €
				Total	21 460,61 €	20 341,80 €	20 341,80 €	2 034 €	13 222 €